

PROJET DE LOTISSEMENT, CHEMIN DES GARRIGUES – ROGNES (13)

Ref : PA141205-GD1

FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIE DES INCIDENCES NATURA 2000

ZPS FR9310069 « GARRIGUES DE LANÇON ET CHAINES ALENTOUR »

Pour le compte de :
La commune de Rognes



PROJET DE LOTISSEMENT, CHEMIN DES GARRIGUES

FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIE DES INCIDENCES NATURA 2000 ZPS FR9310069 « GARRIGUES DE LANÇON ET CHAINES ALENTOUR »

Rapport remis le :

6 février 2015

Pétitionnaire :

Commune de Rognes

1 Avenue d'Aix
13840 Rognes

Coordination :

Guy DURAND

Chargés d'études :

Thomas CROZE – Botaniste
Guy DURAND – Ornithologue

Rédaction

Charlotte HONNORAT - Ecologue
Chargés d'études listés ci-dessus

Cartographie

Olivier MAILLARD

Suivi des modifications :

05.01.2015	Première diffusion	G. Durand
06.02.2015	Deuxième diffusion (rendu final)	G. Durand

PREAMBULE

Le formulaire suivant est mis en ligne sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte-D'azur (DREAL PACA). Il convient de l'utiliser lorsqu'un projet (ou manifestation) a des incidences négligeables sur les sites du réseau Natura 2000. Le second alinéa de l'article R 414-23 du Code de l'Environnement insiste sur la proportionnalité de l'évaluation par rapport à l'envergure de l'activité. Ainsi, lorsqu'une analyse permet de conclure à l'absence d'incidence sur tout site Natura 2000, le contenu de l'évaluation des incidences peut être simplifié et « *se limiter à la présentation et description du projet ainsi qu'à l'exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet, la manifestation ou l'intervention est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000* » (article R 414-21 du Code de l'Environnement).

Ce document s'attache donc à décrire et analyser le projet afin de démontrer et de conclure à l'absence d'incidences. Dans le cas contraire une évaluation complète des incidences sera nécessaire (article L414-4 du Code de l'Environnement).

COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET :

Nom (personne morale ou physique) : Mairie de Rognes

Commune et département : ROGNES, 13

Adresse : 1 Avenue d'Aix

13840 Rognes

Téléphone : 04 42 50 22 05

Fax :

Email : a.raynaud@rogn.es.fr

Nom du projet : Projet de construction d'un lotissement, chemin des Garrigues – Rognes (13)

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ? Dossier de défrichement

1. DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : ROGNES

N° Département : 13

Lieu-dit : Chemin des Garrigues

Hors site(s) Natura 2000 ☒ A quelle distance ?

A 2,9 km de la Zone de Protection Spéciale « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour (FR9310069)

A plus de 7 km de Zone de Protection Spéciale « La Durance » (FR9312003) et de la Zone Spéciale de Conservation « La Durance » (FR9301589) → Ces deux sites Natura 2000 ne sont pas pris en compte dans la présente évaluation simplifiée compte tenu de :

- La distance qui les sépare du projet à l'étude ;
- Les habitats présents sur la zone d'étude qui ne présentent aucun attrait pour des espèces liées à l'hydrosystème durancien.

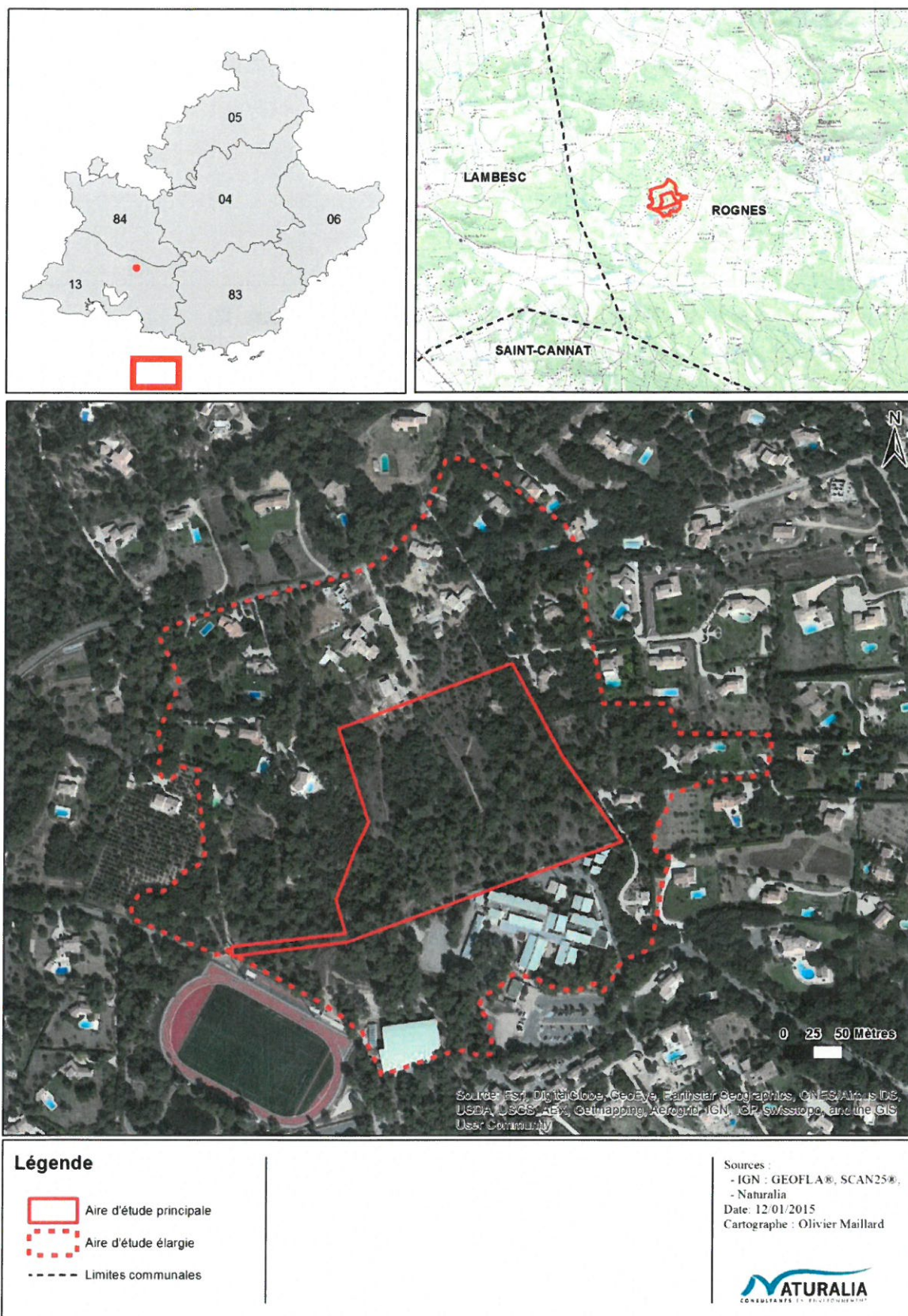


Figure 1 : Localisation générale du projet (encadré rouge)

cadastre section CO - n°718, 719, 720, 743, 748, 771, 773, 775, 778, 780

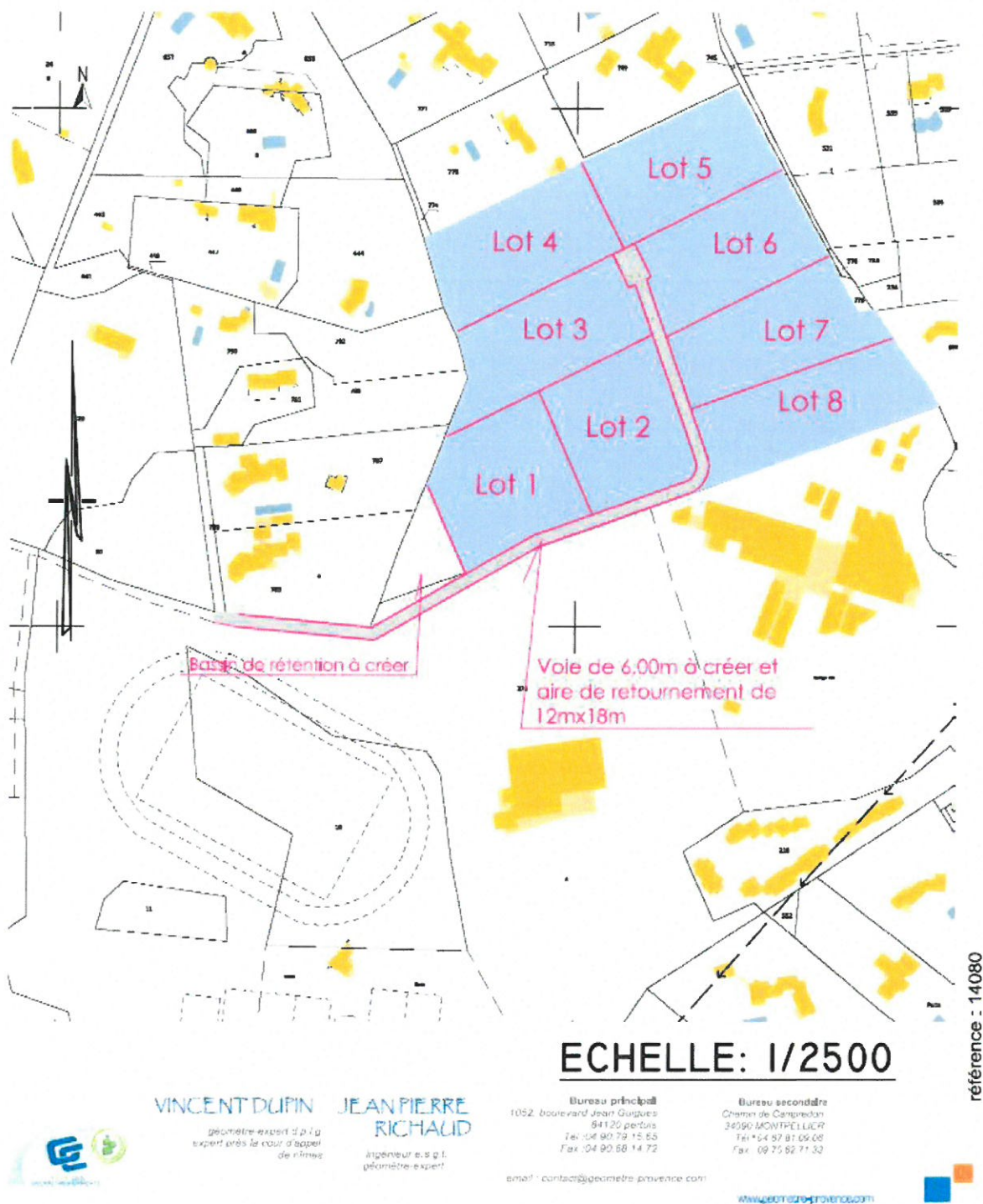


Figure 2 : Localisation cadastrale du projet

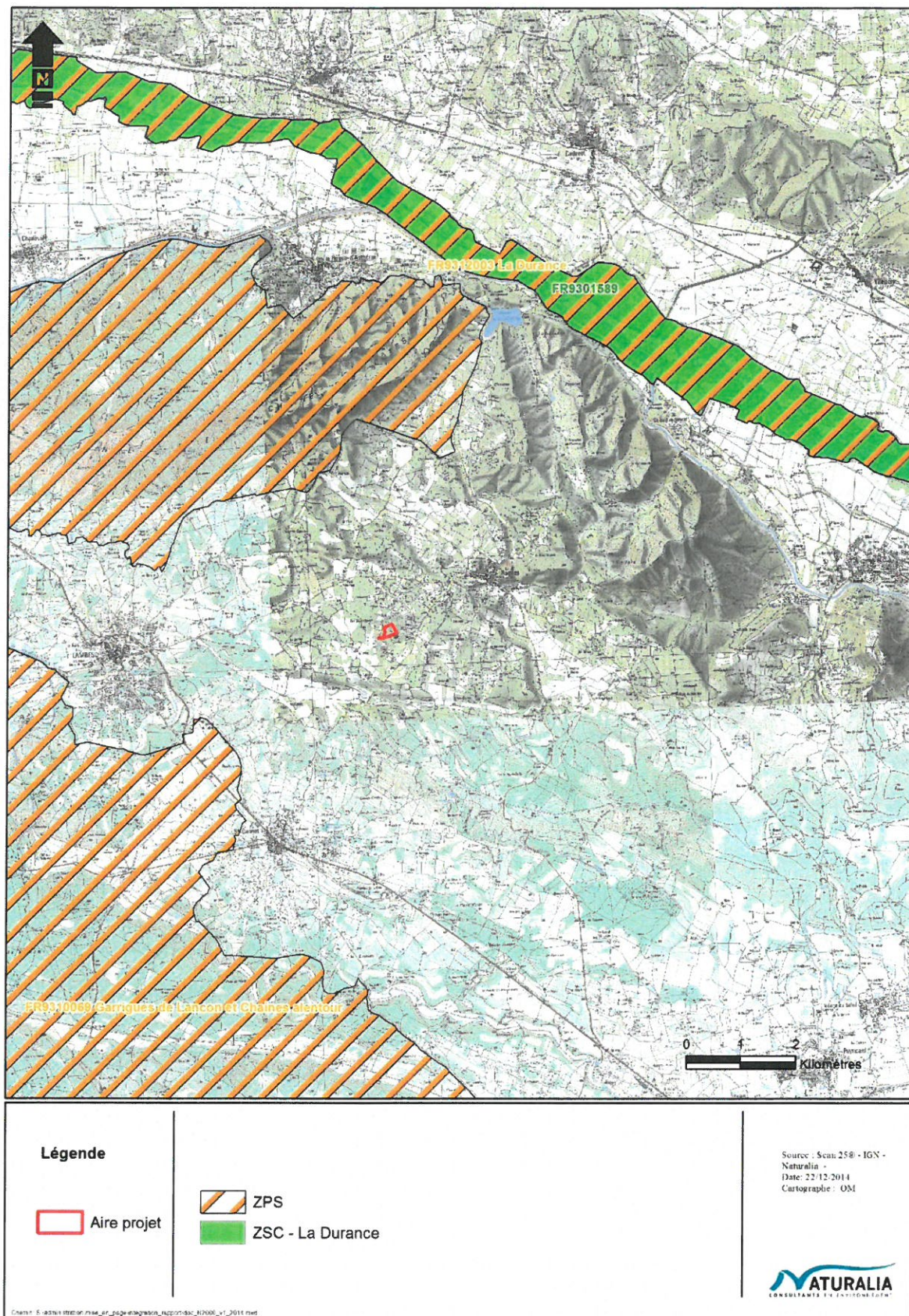


Figure 3 : Localisation de l'aire d'étude vis-à-vis des sites du réseau NATURA 2000

b. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Il s'agit d'un projet de construction d'un lotissement à usage d'habitation de 8 lots, sur environ 4 ha. Une voie centrale de 6m de large permettra de distribuer l'ensemble des lots implantés de part et d'autre de la voie, celle-ci se terminant par une place de retournement.

c. Le projet comporte-t-il des éclairages nocturnes ?

Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage

Oui, le projet comportera des candélabres qui permettront d'éclairer la voie du lotissement et ainsi sécuriser les riverains. Il s'agit d'implanter autour de la voie des mats de 3,50m de haut de type LED avec un éclairage en direction du sol afin d'éviter les pollutions nocturnes.

d. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ?

Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

Non. La zone projet s'inscrit dans un espace forestier au relief peu marqué qui n'abrite aucun réseau hydrographique ou autres milieux aquatiques favorables à la faune ou à la flore

e. Essences concernées si des arbres sont supprimés

(préciser pour chaque espèce le nombre d'arbres concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

Les essences vouées à la coupe sont essentiellement des Pins d'Alep et des Chênes verts. Quelques chênes pubescents sont également présents mais tous assez jeunes (10/20 cm de diamètre de tronc). Pour le reste, le peuplement est d'âge moyen, les pins d'Alep présentant des ports élevés dont certains individus ont un diamètre d'une quarantaine de centimètres.

La surface à détruire est difficile à estimer compte tenu qu'il s'agit de lots pavillonnaires dans un contexte forestier ou une partie des arbres sera maintenue. Néanmoins la moitié de la zone soit 2 hectares à minima devrait être défrichée.

f. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : (m2) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m²

☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

☐ 100 à 1 000 m²

☒ > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : 2500 m de voirie

- Emprises en phase chantier : 4 hectares environ

■ Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Le projet comprend également la création d'un bassin de rétention (cf. fig. 2) ainsi que d'une voie d'accès de 6m de large et d'une aire de retournement de 12 m x 18 m.

g. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue : **3 mois (pour la seule viabilisation du terrain)**

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

☐ < 1 mois

☐ 1 an à 5 ans

☐ 1 mois à 1 an

☐ > 5 ans

- Période précise si connue : (De tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

☐ Printemps

☒ Automne

☐ Été

☐ Hiver

- Fréquence :

☐ chaque année

☐ chaque mois

☒ autre (préciser) : Travaux en une seule fois.

h. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Il s'agit de créer une voie d'accès aux lots ainsi que leurs raccordements aux réseaux secs (erdf et télécom) et au réseau d'eau potable. Les eaux de ruissellement tombées sur la voie seront dirigées vers le bassin de rétention / infiltration.

i. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

☐ < 5 000 €

☐ de 20 000 € à 100 000 €

☐ de 5 000 à 20 000 €

☒ > à 100 000 €

j. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

Le projet aura pour effet la destruction partielle de cet espace boisé. Si ce boisement n'est pas caractéristique d'un alignement d'arbres particulièrement attractif pour les chiroptères (corridors, boisements rivulaires), il s'inscrit dans une trame qui a été progressivement mitée par l'urbanisation diffuse et le développement de lotissements pavillonnaires.

- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Les seuls arbres âgés amenés à être coupés sont des Pins d'Alep et quelques chênes verts. Ces deux espèces ne sont pas connues pour offrir des gîtes aux espèces rupicoles. Dans le cas présent, ce fait a été vérifié et aucun sujet n'offre de cavités attractives pour les oiseaux ou les chiroptères par exemple.

- l'emprise du projet est-elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

Aucun milieu aquatique n'a été identifié dans cette garrigue enrésinée et relativement fermée.

- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

Seul un ancien cabanon en état de ruine est localisé au centre de la zone d'étude. Ce dernier dont la toiture est totalement effondrée n'est pas favorable à l'accueil d'éventuelles chauves-souris. Autour de la zone d'étude, des bâtiments existent mais ils sont relativement récents et ne présentent pas de capacités d'accueil intéressantes.

- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

A la lumière des informations récoltées, le cortège majoritaire se compose de passereaux insectivores et granivores des milieux buissonnants et forestiers, très bien répandus dans cette partie du département. Toutes les espèces contactées lors des relevés sont des espèces communes, présentes aussi bien en contexte naturel qu'en milieu périurbain par exemple.

La plupart des espèces rencontrées peuvent se reproduire sur site, essentiellement à la faveur des zones buissonnantes et des espaces boisés (Fauvette à tête noire, Fauvette mélanocéphale, Grimpereau des jardins, Serin cini, Tourterelle turque, Pigeon ramier...). Aucune espèce des milieux ouverts, nicheuses au sol n'a été relevée. A noter que d'autres espèces sont contactées dans l'aire d'étude, concernant des espèces en phase d'alimentation (Mésange charbonnière, Mésange huppée, Mésange bleue, Troglodyte mignon (en hiver), Rouge-gorge familier (en hiver)...

- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

Un petit nombre d'espèce peut se reproduire dans cet espace même s'il est relativement fréquenté (promeneurs, joggers...). Les espèces citées au-dessus sont des nicheurs potentiels à l'exception des espèces observées en hiver.

Insectes (à proximité immédiate des sites natura 2000)

- y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

NON. La présence de troncs morts au sol peut laisser supposer que quelques xylophages fréquentent le site. Néanmoins il ne s'agit que de résineux, ce qui n'attire pas les coléoptères xylophages de l'annexe II de la Directive Habitats.

2. DEFINITION DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- ☐ Rejets dans le milieu aquatique
- ☒ Pistes de chantier, circulation
- ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- ☒ Poussières, vibrations
- ☒ Pollutions possibles
- ☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- ☒ Bruits
- ☐ Autres incidences

3. ETAT DES LIEUX DE LA ZONE D'INFLUENCE

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- | | |
|--|---|
| ☐ Réserve Naturelle Nationale | ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection |
| ☐ Réserve Naturelle Régionale | ☐ Parc Naturel Régional |
| ☐ Parc National | ☐ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) |
| ☐ Arrêté de protection de biotope | ☐ Réserve de biosphère |
| ☐ Site classé | ☐ Site RAMSAR |
| ☐ Site inscrit | |

Le projet n'est concerné par aucun périmètre d'intérêt écologique.

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- | | |
|--|--|
| ☐ Aucun | ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...) |
| ☐ Pâturage / fauche | ☐ Agriculture |
| ☐ Chasse | ☐ Sylviculture |
| ☐ Pêche | |

☐ Décharge sauvage

☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)

☐ Cabanisation

☐ Construite, non naturelle :
.....

☐ Autre (préciser l'usage) : **Promenade, divagation
d'animaux domestiques**

Commentaires :

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : Forêt de chêne vert de la plaine catalo-provençale dominante sur le site (CB : 45.312 ; EUR : 9340)

Photo 2 : Complexe de garrigue à ciste cotonneux x pelouses méditerranéennes xériques et peuplement pionnier à pin d'Alep (CB : 32.42x34.5x34.6x42.843 ; EUR : 6220*x9340)

Photo 3 : Pelouses méditerranéennes xériques exprimées sous formes d'ourlet à brachypode rameux et avec quelques rares tonsures d'annuelles (CB : 34.5 ; EUR : 6220*)

Photo 4 : Friches méditerranéennes marginales sur la frange sud-ouest du site (CB : 87.1 ; EUR : NC)

Photo 5 : Patrimoine vernaculaire de l'activité rurale avec bâtiment et four, ponctuelle au cœur du site (CB : 87.2 ; EUR : NC)

Photo 6 : Urbanisation récente sur la partie nord du site (CB : 86.2 ; EUR : NC)

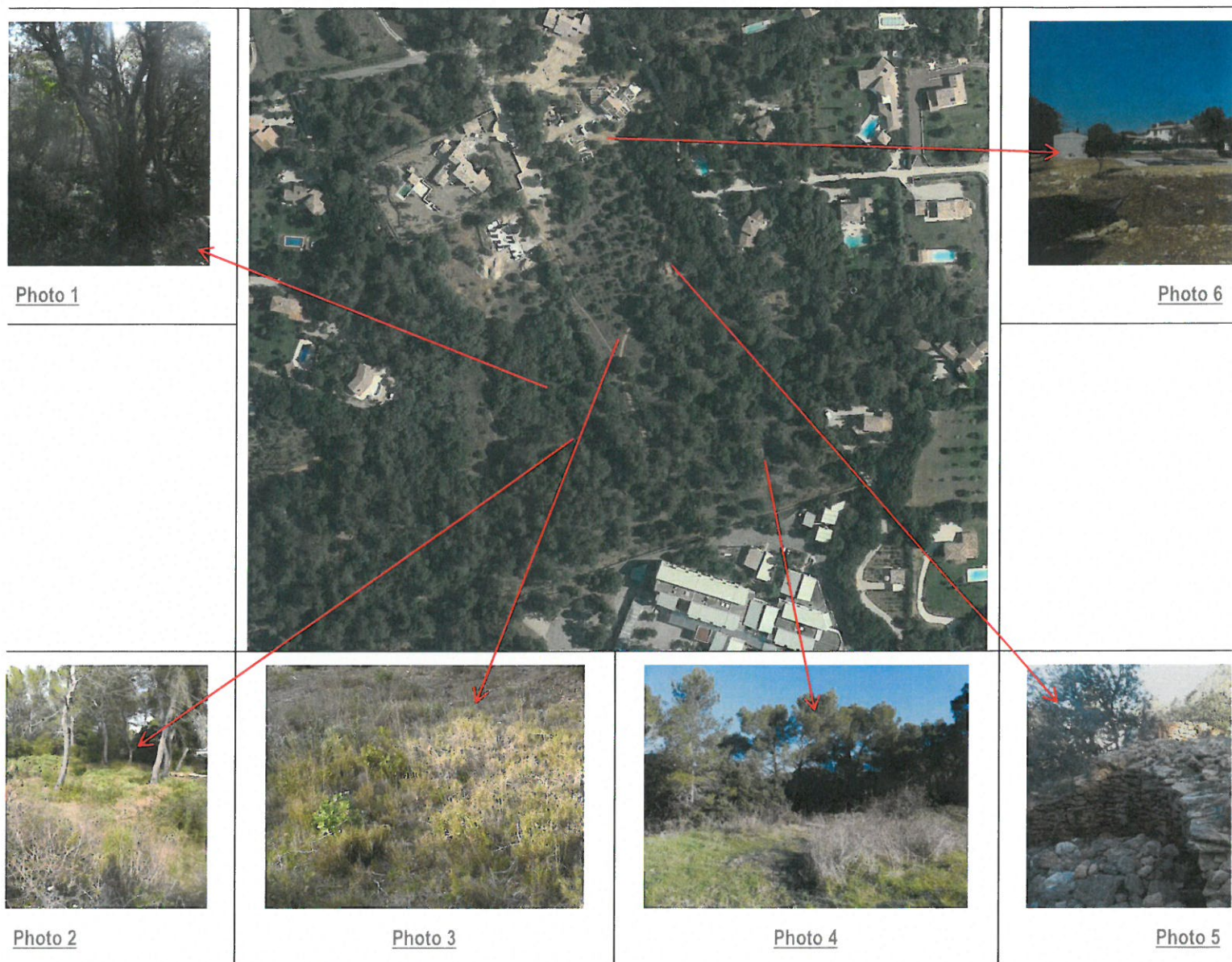


Figure 4 : Illustrations de la zone d'étude

METHODOLOGIE EMPLOYEE :

➤ Recherche bibliographique :

Les ressources exploitées concernent aussi bien les atlas régionaux que les articles scientifiques, les bases de données disponibles, les personnes ressources (naturalistes reconnus, association, ...) :

- les Atlas régionaux (Rhopalocère, Odonates, ...) ;
- la Base de données « Faune PACA », SILENE Faune et Flore ;
- le DOCOB du site concerné (Il est à noter que Naturalia a participé à la réalisation des inventaires préalables à l'élaboration du DOCOB de la ZPS « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour ») ;
- les connaissances locales de l'équipe Naturalia issues d'études antérieures menées dans ce territoire.

➤ Relevés de terrain :

Groupes inventoriés	Méthodes appliquées	Dates de prospection
Flore Habitats naturels	Relevé phytosociologique par entité homogène de végétation et rattachement aux groupements de référence (Prodrome des végétations de France / Code Corine Biotopes / Cahiers des habitats naturels Natura 2000) ;	20.02.2013 22.03.2013 19.12.2014
Insectes	Recherche ciblée d'arbres favorables aux coléoptères saproxyliques	Guy Durand 30.12.2014
Chiroptères	Recherche des gîtes potentiels (arboricole et en bâti) Analyse paysagère et prise en compte des corridors biologiques Aucune prospection acoustique n'a été réalisée dans le cadre de ce formulaire.	
Oiseaux	Observations et écoutes aléatoires des espèces présentes Recherche des sites de nidification (nids, arbres à cavités...)	
Amphibiens	Recherche d'habitats (terrestre et aquatique) favorables aux espèces (mare, flaques temporaires..) ; Recherches sous abris	
Reptiles	Recherche d'habitats (terrestre et aquatique) favorables aux espèces (mare, flaques temporaires..) ; Recherches sous abris Recherche d'indices de présence (mues)	

MILIEUX NATURELS :

lister tous les habitats naturels présents, IC ou pas

Type d'habitat naturel		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	Pelouse	X	Les derniers espaces ouverts du site sont peuplés par des systèmes de pelouses, ourlets, et pré-manteaux qui correspondent à différents stades de cicatrisation du couvert forestier initialement représenté sur le site les forêts de chêne vert et chêne pubescent.
	Pelouse semi-boisée		Les pelouses présentent un caractère xérique marqué propre aux formations méditerranéennes et sont représentées par des ourlets vivaces à brachypode rameux et stipe, laissant place dans leurs interstices à quelques assemblages annuels. Ces formations correspondent aux parcours substeppiques de graminées et d'annuelles du Thero-Brachypodietea, dont l'intérêt prioritaire est souligné par la directive habitat 92/43/CEE (CB : 35.4 ; EUR : 6220*).
	Lande	X	Aux pelouses succèdent les garrigues qui sont ici principalement structurées par le ciste cotonneux (CB : 32.42 ; EUR : NC). Cet habitat ne relève pas de la directive.
	Garrigue / maquis Autre :		Ces formations présentent un intérêt conservatoire notable, elles témoignent du passé agro-pastoral du territoire et sont susceptibles d'hébergées des espèces potentiellement remarquables.
Milieux forestiers	Forêt de résineux	X	La trame forestière constituée d'essences feuillues comme le chêne vert et résineuses comme le pin d'Alep, est largement dominante sur le site. Il s'agit d'une trame fonctionnelle majeure du territoire qui a subi ces dernières décennies de profondes destructions et fragmentations. Persiste ici les reliquats de systèmes forestiers dont l'appartenance à la directive habitat 92/43/CEE est avérée. Ces forêts méditerranéennes catalo-provençales sont en effet désignées comme d'intérêt communautaire en tant que forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia (9340).
	Forêt de feuillus		
	Forêt mixte		
	Plantation Autre :		
Milieux rocheux	Falaise	Néant	
	Affleurement rocheux		
	Eboulis		
	Blocs Autre :		
Zones humides	Fossé	Néant	
	Cours d'eau		
	Etang		
	Tourbière Gravière Prairie humide Autre :		

Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes Autre :	Néant	
Autre type de milieu			Les autres types de milieux sont représentés par les friches (CB : 87.2 ; EUR : NC) qui peuplent les espaces perturbés par les récents événements d'urbanisation qui s'imposent au nord et au sud de cet ensemble naturel. L'urbanisation est ici essentiellement représentée par un bâti résidentiel lâche (CB : 86 ; EUR : NC).

HABITATS INSCRITS AU FSD :

S'agissant d'une ZPS, aucun habitat n'a justifié la désignation de ce site de la Directive Oiseaux.

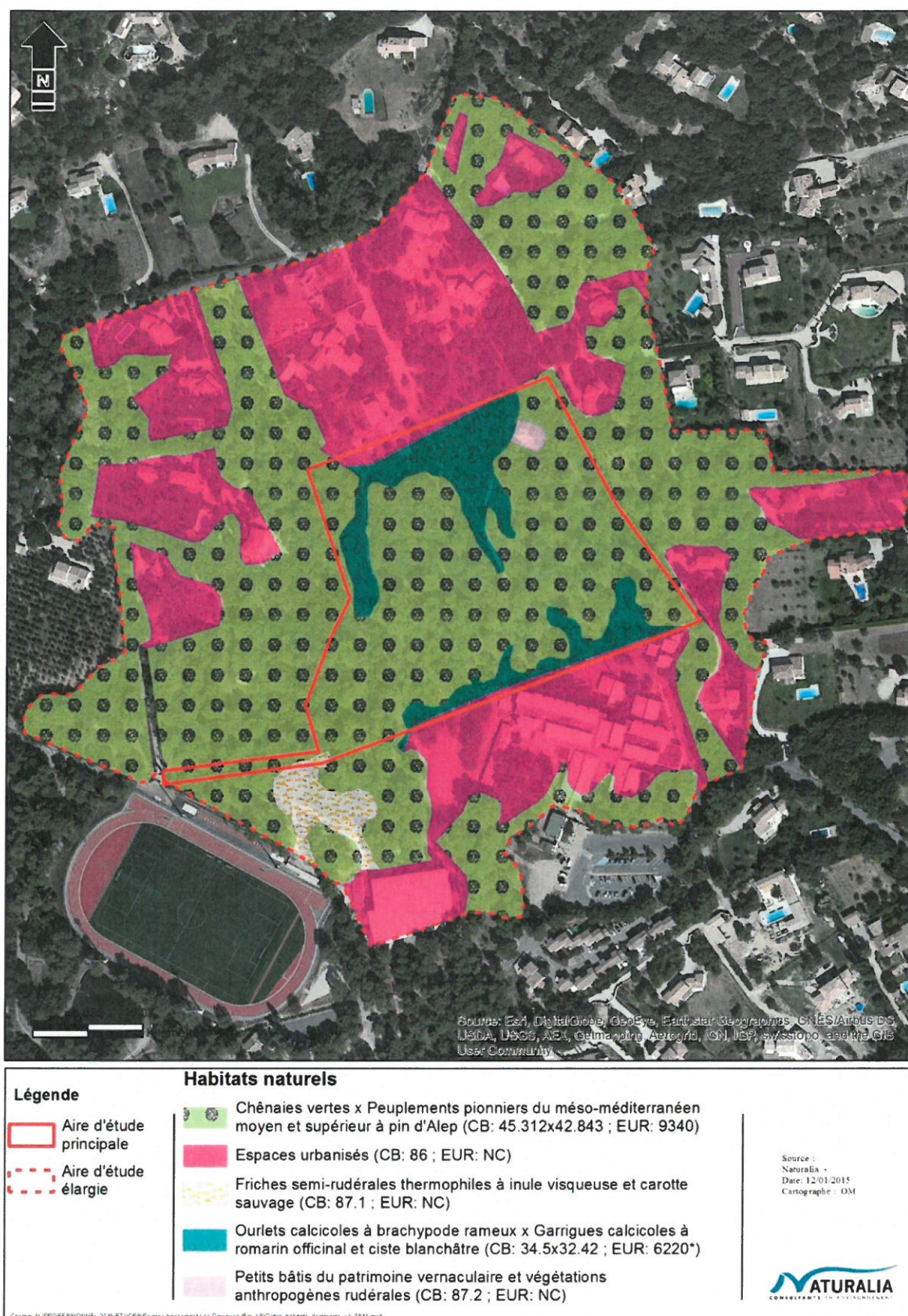


Figure 5 : Cartographie des habitats naturels dont les habitats d'intérêt communautaire

ESPECES FAUNE / FLORE INSCRITES AU FSD DU SITE NATURA 2000 CONCERNE :

➤ **Espèces d'intérêt communautaire listées au FSD du site :**

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Oiseaux visés à l'annexe I de la Directive Oiseaux	<i>Anthus campestris</i>		
	<i>Bubo bubo</i>		
	<i>Burhinus oedicnemus</i>		
	<i>Caprimulgus europaeus</i>		
	<i>Circaetus gallicus</i>		
	<i>Circus cyaneus</i>		
	<i>Coracias garrulus</i>		
	<i>Dryocopus martius</i>		
	<i>Emberiza hortulana</i>		
	<i>Falco eleonora</i>		
	<i>Falco naumanni</i>		
	<i>Falco peregrinus</i>		
	<i>Falco vespertinus</i>		
	<i>Aquila fasciata</i>		
	<i>Lullula arborea</i>	Très faible potentialité. Habitats trop fermés	Connue à proximité de l'aire d'étude mais dans des milieux plus favorables
	<i>Milvus milvus</i>		
	<i>Pandion haliaetus</i>		
	<i>Pernis apivorus</i>		
	<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>		
	<i>Sylvia undata</i>		
Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'annexe I de la Directive Oiseaux	<i>Tetrax tetrax</i>		
	<i>Clamator glandarius</i>		
	<i>Falco tinnunculus</i>		
	<i>Lanius senator</i>		
	<i>Merops apiaster</i>		
	<i>Otus scops</i>	Potentielle. L'espèce apprécie les zones périurbaines mais aucun arbre à cavité n'a été identifié pour sa nidification	Espèce nicheuse sur le territoire communal, à proximité de l'aire d'étude
	<i>Sylvia cantillans</i>	Potentielle. Les garrigues hautes pourraient lui convenir même si le contexte anthropisé peut la rebuter.	Espèce nicheuse sur le territoire communal, à proximité de l'aire d'étude
	<i>Turdus pilaris</i>		

➤ **Autres espèces importantes de faune et de flore du site :**

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Oiseaux	<i>Accipiter gentilis</i>		
	<i>Alauda arvensis</i>		
	<i>Athene noctua</i>		
	<i>Coturnix coturnix</i>		
	<i>Lanius meridionalis</i>		
	<i>Monticola solitarius</i>		
	<i>Oenanthe hispanica</i>		
	<i>Sylvia hortensis</i>		
	<i>Tichodroma muraria</i>		
	<i>Tyto alba</i>		
	<i>Upupa epops</i>		

ESPECES REMARQUABLES HORS FSD :

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Reptiles	Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	X	Présent dans la pinède
	Lézard vert <i>Lacerta bilineata</i>	X	Présent en lisière des parties ouvertes
Mammifères	Ecureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i>	Présent	Indices de présence (cônes) et pinède très favorable
	Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i>	Potentiel	Espèce souvent présente dans les milieux naturels en zone périurbaine
	Chiroptères communs	Potentiel	Des pipistrelles sp. peuvent fréquenter la zone en activité de chasse car elles utilisent une large gamme de milieux y compris aux abords des zones habitées. Aucune capacité de gîtes en revanche.
Oiseaux	Espèces communes	Reproduction, alimentation	Présence dans les fourrés et les arbres de la zone d'étude (Fauvette à tête noire, Mésange charbonnière, Fauvette mélanocéphale...)
Plantes	Ophrys de Provence <i>Ophrys provincialis</i>	Potentielle	Connue sur le territoire communal dans des habitats similaires

FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE REMARQUABLE :

La zone du projet se situe en continuité des surfaces urbanisées de la périphérie du village de Rognes. Elle est de petite taille, dans un secteur à la dynamique urbaine importante mais toutefois située dans une zone naturelle en cours de disparition suite au mitage urbain. Sa situation dans une « dent creuse » est à mettre en avant mais l'aménagement progressif de cette partie boisée de la commune risque de mettre à mal la continuité de la trame boisée qui s'organisait entre la chaîne des Côtes au nord et la chaîne de la Trévaresse au sud.

4. INCIDENCES DU PROJET

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

→ Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Destruction et fragmentation directe et permanente de près de 4 ha d'habitat naturel et semi-naturel (défrichement, terrassement, construction, aménagement paysager) impliquant localement la disparition des couvertures végétales, des couvertures pédologiques et l'atteinte partielle des soubassements géologiques, annihilant ainsi localement les capacités de cicatrisation à long terme de la biosphère.

Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia 9340 : perte directe et permanente de près de 3 ha d'habitat naturel

Parcours substeppiques de graminées d'annuelles du Thero-Brachypodietea 6220* : perte directe et permanente de près de 1 ha d'habitat naturel

Pour les oiseaux, aucun habitat d'espèce d'intérêt communautaire n'a été identifié.

Concernant les chiroptères, aucune incidence particulière n'est à mettre en exergue. En effet, aucune potentialité de gîte n'a été mise en évidence et le site d'étude n'est pas représentatif d'un territoire de chasse particulier. Seules des espèces communes, très généralistes et souvent contactées en contexte périurbain, peuvent évoluer dans la zone d'étude lors de leur activité de chasse. Cette fréquentation ne concerne généralement que quelques individus par nuit.

Habitats d'Intérêt Communautaire	Perturbations possibles	Niveau d'incidences vis-à-vis de la ZPS
Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia 9340	Destruction directe et permanente lors des travaux de défrichement, terrassement, construction des bâtiments, voiries, systèmes d'adduction et d'aménagement des espaces verts communs et particuliers avec risques d'altération supplémentaire par introduction d'espèces exotiques à caractère envahissant...	Non évaluable puisqu'il s'agit d'un site désigné au titre de la Directive Oiseaux
Parcours substeppiques de graminées d'annuelles du Thero-Brachypodietea :		
Oiseaux	Aucune	Aucun. Aucune espèce de l'annexe n'est présente ou attendue sur le site du projet
Chiroptères	Perte d'habitats de chasse	Négligeables. Aucune espèce de l'annexe II n'est suspectée dans la zone d'étude. Plusieurs espèces de l'annexe IV peuvent en revanche la fréquenter mais seulement en activité de chasse.

→ Destruction ou perturbation d'espèces Inscrites au FSD du site NATURA 2000

Aucune espèce des annexes 1 ou 2 n'ayant été recensée sur ou à proximité de la zone d'étude, aucune perturbation ou destruction n'est à prévoir.

→ Destruction ou perturbation d'espèces non Inscrites au FSD du site NATURA 2000

Des espèces de l'annexe IV comme le Lézard vert ou le Lézard des murailles sont présentes. Malgré leur statut réglementaire, elles font partie du cortège ordinaire de l'herpétofaune provençale et ne présentent pas d'enjeu de conservation élevé. Par ailleurs, ils possèdent une résilience forte aux aménagements et sont capables de se réappropriier des zones anthropisées, y compris en contexte périurbain.

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Fonction vitale sur le site	Perturbations possibles
Reptiles	Lézard vert	Reproduction	Destruction d'individus Destruction d'habitats
	Lézard des murailles	Reproduction	Destruction d'individus Destruction d'habitats
Mammifères	Ecureuil roux	Présent	Destruction d'individus Destruction d'habitats
	Hérisson d'Europe	Potentiel	Destruction d'individus Destruction d'habitats
	Chiroptères communs	Potentiel	Destruction d'habitats de chasse
Oiseaux	Espèces communes	Reproduction, alimentation	Destruction d'individus Destruction d'habitats
Plantes	Ophrys de Provence	Potentielle	Destruction d'individus Destruction d'habitats

→ **Altération des continuités et des fonctionnalités écologiques**

Peu de fonctionnalités en lien avec les espèces de la ZPS devraient être altérées puisque aucune d'entre elles n'a été mise en évidence dans la zone d'étude. Il n'en demeure pas moins qu'à l'échelle de la commune et des communes limitrophes, cette trame boisée est de plus en plus dégradée et hypothèque à terme les connexions fonctionnelles entre les deux principaux massifs naturels locaux.

5. PROPOSITIONS DE MESURES

Au regard de l'absence d'incidences significatives du projet sur les espèces et habitats naturels ayant servi à la désignation du site Natura 2000 considéré, aucune mesure les concernant n'est nécessaire.

Pour la faune non communautaire, les reconnaissances de terrain ont révélé la présence de plusieurs espèces de la nature ordinaire, à portée réglementaire, et à ce titre quelques recommandations générales peuvent être énoncées :

- effectuer les travaux (y compris le défrichement) hors de la période sensible liée au cycle de reproduction des espèces animales présentes ou potentielles (avril à fin août) ;
- Maintenir des habitats favorables à la faune ordinaire (espaces boisés, ou buissonnants, murets de pierre lâches...);
- S'assurer de ne pas favoriser en phase travaux l'expansion d'espèces envahissantes (herbe de la pampa, Ailanthé...);
- Conserver les arbres les plus âgés .

6. CONCLUSION

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le site d'étude se situe hors du site Natura 2000 pris pour référence dans la présente évaluation.

Aucune connexion ou lien fonctionnel ne lie les habitats de la zone projet avec ceux du site Natura 2000

Aucune espèce listée au FSD du site Natura 2000 « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour » ne fréquente le site d'étude.

Le projet d'aménagement est situé sur une parcelle boisée à forte naturalité. On y retrouve une petite mosaïque de milieux qui peut présenter un certain intérêt écologique mais sans pour autant jouer un rôle fondamental pour l'attractivité de l'avifaune locale ou la mise en danger d'espèces présentes dans la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour » (FR9310069).

Enfin, ce projet s'inscrit en continuité d'urbanisation, même s'il contribue au mitage d'une trame boisée, qui peut jouer un rôle fonctionnel entre les deux principaux massifs du secteur d'étude.

Pour ce qui est des chiroptères, le site n'abrite pas de capacité de gîtes et seule une activité de chasse pourrait être enregistrée concernant des espèces communes. Dans ce contexte, aucune espèce de l'annexe II ne devrait avoir de lien fonctionnel fort avec le site et donc être pénalisée par la construction de ces habitations.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Avignon

Signature :

Le (date) : 06 février 2015

NATURALIA Environnement SARL
SITE AGROPARC - RUE DURRELL - BP 41223
MONTEVET - 84911 AVIGNON Cedex 9
Tél. : 0(033) 4 90 84 17 95 - www.naturalia-environnement.fr
mail : contact@naturalia-environnement.fr
RCS Avignon : 502 629 809 - SIRET : 502 629 009 00015 - APE : 7112 B

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Les-outils->

- Information cartographique CARMEN :

Sur le site internet de la DREAL :

http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map

- Dans les fiches de sites région PACA :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>)

- Dans le DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le Formulaire Standard de Données du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Auprès de l'animateur du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- Auprès de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »